



COMMUNE DE BELMONT-SUR-YVERDON

Préavis municipal no 38 / 2016
Belmont-sur-Yverdon, le 5 décembre 2016

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE BELMONT-SUR-YVERDON CONCERNANT

La demande d'un crédit de Fr. 1'150'000.00 pour le financement de l'assainissement des réseaux de canalisations de la Grand'Rue.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Dans le cadre de la planification du remplacement des infrastructures de la Commune, cette troisième étape a été définie comme prioritaire, car elle permettra d'assainir les réseaux de canalisations de la rue principale du village et de renouveler les conduites du bouclage du réseau d'eau sous-pression sujettes à quelques fuites ces dernières années. Ainsi, le réseau de canalisations d'eaux usées et d'eaux claires de la route du Villaret et du secteur devant la grande salle, mis en séparatif en 2012, sera prolongé jusqu'à la Step.

Projet

Le projet a été étudié par le bureau Perret-Gentil à Yverdon mandaté pour le renouvellement du cadastre sous-terrain de notre Commune. Il prévoit le remplacement ou la pose des infrastructures suivantes :

- Remplacement, prolongement et bouclage de la conduite d'eau potable
- Pose d'une conduite de gaz en attente
- Assainissement des réseaux d'eaux usées et d'eaux claires
- Mise en souterrain du réseau téléphone, Swisscom
- Remplacement et extension de l'éclairage public

- Pose de tube de réserve
- Mise en souterrain du réseau électrique, Romande Energie

Les conduites d'eau existantes d'eau potable seront remplacées par des conduites en polyéthylène de 163 mm de diamètre intérieur. Elles seront raccordées sur le réseau existant de la commune, lui-même raccordé récemment au réseau ESP de la Menthue.

Les anciennes bornes hydrantes seront remplacées par de nouveaux modèles conformes aux prescriptions actuelles.

Au niveau de l'éclairage public, le projet prévoit l'implantation de 16 candélabres intégrés à la nature et à la géométrie des chaussées. La ruelle du Collège sera équipée. Le type choisi sera identique à celui posé au chemin du Bourg et au chemin de l'Allaman.

Les raccordements privés EU + ES, eau sous-pression devront obligatoirement être exécutés en même temps que les travaux y relatifs dans la chaussée, afin d'éviter des réouvertures de fouilles dans la chaussée finie.

La commune de Belmont-sur-Yverdon n'est pas encore raccordée au réseau gaz d'Yverdon-les-Bains. Toutefois, il est prévu de poser une conduite de gaz en attente. Seul, le génie civil est compris dans le présent devis. Il est admis que la fourniture et la pose de la conduite sont prises en charge par le Service de l'Energie d'Yverdon-les-Bains.

Dans le cadre de cette étape, il n'est pas prévu de refaire intégralement l'aménagement de surface de la Grand'Rue. Seul, la réfection de la chaussée sur l'emprise des fouilles est prévue d'être réalisée.

En effet, il y a lieu de terminer l'assainissement des infrastructures souterraines avant de projeter de nouveaux aménagements urbain.

Coût de construction

Selon la base des plans 10'044-01 et 05

- Génie civil pour EC, EU, EP, RE	Fr. 784'000.00
- Génie civil pour ESP	Fr. 60'000.00
- Appareillage ESP	Fr. 85'000.00

- Eclairage public (luminaire et alimentation)	Fr. 55'000.00
- Marquage routier	Fr. 10'000.00
- Signalisation verticale, réfection signalisation	Fr. 7'000.00
- Aménagements paysagers (mobilier urbain)	Fr. 5'000.00
- Honoraires et frais divers	Fr. 80'000.00
- Honoraires pour raccordements privés	Fr. 39'000.00
- Honoraires pour constats avant travaux	Fr. 30'000.00
- Divers et imprévus	Fr. 45'000.00

TVA Fr. 96'000.00

Total devis détaillé TTC Fr. 1'296'000.00

Il a été porté au budget annuel 2017 de la commune de Belmont-sur-Yverdon la somme de Fr. 150'000.00 au poste des routes à déduire de la présente offre afin de maximiser le retour de la péréquation cantonale.

Total de la demande de crédit pour les travaux Fr. 1'150'000.00

Incidences financières

Ces travaux seront financés par un emprunt de Fr. 1'100'000.00

La dépense sera amortie en 30 ans.

Il est à souligner que ces travaux permettront une diminution d'EU à traiter.

Impact sur l'environnement

Ce projet permet de poursuivre l'assainissement du village qui sera à court terme, entièrement équipé d'un réseau séparatif EU-EC remplissant ainsi les exigences des directives fédérales et cantonales

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver la décision suivante en votant le texte ci-dessous :

Le Conseil général de Belmont-sur-Yverdon
sur proposition de la Municipalité
entendu le rapport de sa Commission et,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide :

- 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en séparatif de la Grand'Rue et lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 1'150'000.00 pour financer ces travaux.**
- 2. D'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt.**
- 3. D'admettre que le coût des travaux soit amorti sur 30 ans.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 07 novembre 2016

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

Patric Martin

Véronique Widmer

Délégué municipal : M. Sébastien Grob